

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	11
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

7 avril 2023

Date d'affichage :

7 avril 2023

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Caroline DANGEL (a donné pouvoir Thierry BAUD)

Monique JANICK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°027/2023 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente le tableau récapitulatif des demandes de subventions des associations reçues par la commune.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

↳ **D'ACCORDER** les subventions suivantes :

- Association Sportive Culturelle Rurale (A.S.C.R.)	3 000€
- A.S.C.R. – Accueil périscolaire	5 000€
- Musée et école d'autrefois	3 000€
- Club Frustelle des aînés	450€
- Bien chez soi	150€
- La Truite du Haut-Champsaur	400€
- Les chamois de l'Autane	255€
- Prégentil-Montorier – LEP Poutrain	1 200€
- Crèche « Les tross d'Anelle »	312€
- Maîtres-chiens d'avalanche	100€
- Association pour adultes et jeunes handicapés	50€
- Association des scléroses en plaque	50€
- Prévention Routière	150€
- Secours catholique	300€
- Resto du cœur	400€

↳ **DE DIRE** que les subventions seront versées si les dossiers de demande sont complets,

↳ **DE DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget principal 2023

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

19 AVR. 2023